

L'Immeuble et la construction dans l'Est ["puis" et Bois et forêts de l'Est réunis]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

L'Immeuble et la construction dans l'Est ["puis" et Bois et forêts de l'Est réunis], 1887-1935.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

L'IMMEUBLE & LA CONSTRUCTION

DANS L'EST

5000 — 169

REVUE DE LA PROPRIÉTÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

INTÉRÊTS RÉGULIERS, PROFESSIONS, INDUSTRIES & COMMERCE QUI CONCOURENT AU BATIMENT

C. toile grise RAISSANT LE DIMANCHE

ABONNEMENTS

Directeur : Émile JACQUEMIN, Architecte.

INSERTIONS

Un an : 20 fr. — Six mois : 12 fr. — Trois mois : 6 fr.

Bureaux : rue Stanislas, 57, NANCY

Les Annonces et Réclames à la ligne et à forfait.

DOCKS DU BATIMENT

E. Bournique

NANCY — PONT DES TIERCELINS — NANCY

Entrepôt général de tous les Matériaux de Construction Bassin St-Georges

RACCORDEMENT A LA LIGNE FERRÉE DE CEINTURE

PRIX RÉDUITS SUR QUANTITÉS

Moëllons
Sable de rivière
Graviers
Chaux hydraulique
Ciment de Vassy
Ciment de Portland
Ciment de tulleau
Sable coloré
Ciment réfractaire
Briques pleines
Briques tubulaires
Briques repressées
Briques de carrelage
Briques réfractaires

Tuyaux de poterie
Tuyaux de drainage
Tuyaux réfractaires
Tuyaux de grès
Syphons et raccords
Mitres, mitrons lanternes
Tuiles mécaniques
Tuiles plates
Tuiles creuses
Tuiles ardoisées
Ardoises d'Angers
Ardoises de Fumay
Ardoises de Savoie

Carrelages céramiques
Pavés céramiques
Carrelages de luxe
Mosaïque des Pyrénées
Mosaïque italienne
Mosaïque d'émaux
Revêtements faïences
Plâtre de Paris
Plâtre de pays
Pierre d'Éauville
Pierre de Lérouville
Pierre de Jau nont

Pierre de Savonnieres
Bauc royal id.
Pierre de Réfroy
Grès des Vosges
Granit des Vosges
Pierre de Co ubian-chion
Pierre de Viterno
Pierre de Balin
Pierre de Sorey
Pierre de roche
Dallages et pavés
Pavés de laitier

Aqueducs en béton de ciment
Tuyaux en béton de ciment
Regards Syphons et Récouils en ciment
Têtes d'aqueducs
Bois de charpente sapin
Bois de charpente chêne
Planches de sapin, chêne et hêtre injecté.

Planchers et Parquets en sapin du Nord et de Lorraine en chêne de Hongrie et de pays en hêtre injecté.
Parquets sur bitume
Plinthes
Moultures Baguettes
Moultures sculptées
Couvre-Joints
Découpures en tous genres
Fers ordinaires

Tuyaux de fonte
Syphons et raccords
Appareils sanitaires
Lavabos
Baignoires
Chaufo-bains
Appareils de chasse
Carton cuir
Carton bitumé
Pierres taillées
Pierres sciées
Cordes lardées

Avls important. La clientèle peut à son gré composer le chargement d'un wagon de plusieurs articles. Elle profitera ainsi d'une réduction sensible sur les frais de transports.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MARBRERIE

GRAND CHOIX DE CHEMINÉES DE TOUS STYLES

Décoration de Magasins, Cafés, Boucheries, Bains, etc., Comptoirs, Lavabos, Pompes à bière, Marbres pour meubles, Sculpture, Gravure, Enseignes, Armoires, Atributs, Carreaux en fayence unis et décorés Carrelages, Mosaïques.

Gaston Laurent

NANCY

Monuments Funébres

EN MARBRE, GRANIT & PIERRE
CHAPELLES FUNÉRAIRES
CAVEAUX DE FAMILLE
Statues, Colonnnes, Vases, Urnes, Grilles,
Marbres, Granits, Ardoises et Pierres de toutes provenances.
Prix Modérés.

MAGASINS } De Caeminées, rue des Quatre-Eglises, 57.
De Monuments funébres, quai de la Bataille, 10.

KALIS & LAMASSE

50, rue de Strasbourg, NANCY

ENTREPRENEURS DE LA VILLE DE NANCY

Pour la Construction et l'Entretien des

TROTTOIRS & BITUMES

Successeurs de MM. CONSTANTIN et C^o, de l'Usine à Gaz.

Bureaux et Chantiers au Château Grignon
76, Gr. Boulev. de la Pépinière

Dallages, Bordures, Seuils, Marches, Travaux divers en

GRANIT DES VOSGES

Application d'asphalte naturel de Seyssel et de bitume factice pour marches d'escalier, cours, terrasses, écuries, remises, etc.

PARQUETS SUR BITUME

PAVÉS DES VOSGES

GRANITERIE MÉCANIQUE, au RUDLIN (par Plainfaing)

BORDURES, DALLÉS, MARCHES, SEUILS, BLOCS TAILLÉS, SCIÉS, POLIS

Fournisseurs des Villes de Paris, Reims, etc., etc.
des PONTS-ET-CHAUSSÉES de la Seine, Meuse, Marne, Meurthe-et-Moselle, Vosges, etc.
et du GÉNIE MILITAIRE

PRODUCTION ANNUELLE DE 200,000^m CARRÉS (Deux cent mille)

SOCIÉTÉ ANONYME DES GRANITS PORPHYROIDES DES VOSGES
12, Avenue de l'Alma, Paris.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PARQUETS

A. DE BOXTEL
Boulevard Lobeau, NANCY

Fabrique de Parquets. — Bois de Construction
Scierie Mécanique

Paysagistes, Jardins

BURTÉ, entrepreneur de jardins, rue de Turique et rue de Rome, Nancy. Exécution sur devis et à forfait.

Coffres-forts, Serrurerie

C. PANO, Rue Molitor, 27, Nancy. Entreprise de Serrurerie, Coffres-forts en tous genres.

Tourneurs.

FLOREMONT, tailleur de pierre, rue Isabey 63, (dans la ruelle). Tournage en tous genres de la pierre et du marbre à la pièce et à l'entreprise.

Matériel d'entrepreneur

L. AMIRAL, Neufchâteau (Vosges). Fabrique spéciale de roues de voitures de toutes forces et dimensions, brouettes de terrassiers ordinaires à 11,50.

Vérificateur-Dessinateur.

PAUL LÉRÉ, 1, rue Jeanne-d'Aro Nancy. Métrage. Attouchement. Vérification de travaux. Levés de Plans. Dessins et Calques.

Granits des Vosges

PIERRE FRANCHI, Le Puid, près Senones (Vosges). Bordures de trottoirs, seuils, escaliers, monuments et bâtiments.

Matériel d'entrepreneur

L. DUVAL, A DIEULOUARD (M.-et-M.)
A louer : LOCOMOBILES, et Matériels d'épuisements.

Prix de la publicité dans ce tableau : 10 francs la ligne pour l'année entière.

Maison spéciale de Décorations

GRAFFE

DE METZ

123, rue Saint-Dizier, 123

NANCY

Peinture en Bâtimens

DÉCORATION D'ÉGLISES

DORURE SUR BOIS

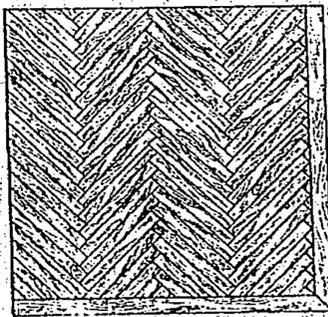
FABRIQUE DE CADRES

Et Baguettes de tous styles

ORNEMENTS EN CARTON-PIERRE ET STAFF

DÉCORATION D'APPARTEMENTS

Projets et Devis sur demande



Bâtons rompus

A. DE BOXTEL

Boulevard Lobeau

NANCY

SCIÉRIES MÉCANIQUES

COMMERCE DE BOIS

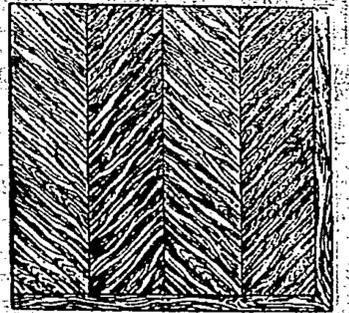
Chêne, Sapin, Hêtre et autres Essences

Bois de Commandes

Fournitures pour administrations

SPECIALITÉ DE PARQUETS

En tous genres



Points de Hongrie

RÉCOMPENSE

L'Exposition Universelle
de Paris 1889

HÖERNER & C^{IE}

70, Faubourg Poissonnière

USINE à VAPEUR : Montreuil-sous-Bois

MÉDAILLES

aux Expositions universelles

DE REIMS

Vienne, Bruxelles

CARBOLEUM ROBERTUS

Reconnu par l'analyse et ses qualités comme infiniment supérieur à tous les produits réputés jusqu'ici comme antiseptiques pour la conservation des bois;

Le **CARBOLEUM** recouvre le bois d'une couche imperméable, résistant à l'action de l'eau douce et de l'eau de mer du sol de l'atmosphère, etc.; il sèche rapidement et s'étend plus facilement que les couleurs à l'huile. Il est meilleur marché que tous les autres badigeons et enduits. La jolie teinte brune qu'il donne ne revient qu'à **CINQ CENTIMES** environ le Mètre carré.

QUARANTE FRANCS les 100 kilogrammes par fûts de 180 kilogrammes environ. — Des conditions spéciales sont accordées pour commandes par wagons entiers.

Le **CARBOLEUM ROBERTUS** est le seul produit de ce genre fabriqué en France.

La Marque de Fabrique et le nom du produit sont déposés. Toute contrefaçon ou falsification sera rigoureusement poursuivie. Correspondant pour Meurthe-et-Moselle, **M. Schmitt**, rue St-Georges, 109, Nancy.

BRIQUES EN ROSEAUX

SYSTÈME BUACHE BREVETÉ S. G. D. G.

CLOISONS & PLAFONDS

DIDILLON Successeur

38, rue du faub. St-Georges

A NANCY (MEURTHE-ET-MOSELLE)

ENTREPOUTES

Rhabillages intérieurs

Marque de Fabrique déposée Economie, Légèreté, Hygiène, Rapidité d'exécution par tous ouvriers

LE MEILLEUR ISOLANT CONTRE L'HUMIDITÉ, LE FROID, LE CHAUD & LE BRUIT

REMPLAÇANT AVANTAGEUSEMENT LE BOIS

EN FABRIQUE:

BRIQUES de 0,11 d'épaisseur	1,00 de longueur et 0,20 de hauteur	à 3 fr. 20 le mètre carré
id. 0,08	id. 1,00	id. id. à 2 fr. 80
PANNEAUX de 0,06	id. 1,25	id. id. à 2 fr. 50
id. 0,05	id. 2,50	id. id. à 2 fr. 30
id. 0,03	id. 2,80	id. id. à 1 fr. 45

Le wagon de 5000 briques contient en briques de 11 : 52 mètres carrés; en briques de 0,08, 83 mètres carrés.

id. id. id. panneaux de 6 : 100 id. panneaux de 0,03, 225 mètres carrés.

PANNEAUX de 0,05, 125 mètres carrés.

ENVOI D'ÉCHANTILLONS CONTRE UN FRANC

L'IMMEUBLE ET LA CONSTRUCTION

DANS L'EST

SOMMAIRE. — Chronique. — Du Diplôme d'architecte. — L'Est et le Canal des Deux-Mers, N. D. L. R. — Nancy-Municipal, E. J. — Une cure merveilleuse, L. H. — Saint-Laurent de Pont-à-Mousson, E. J.

CHRONIQUE

Du Diplôme d'Architecte. □

L suffit d'avoir été appelé à faire quelques travaux en province, pour se rendre compte combien les architectes ont de peine à y obtenir la confiance du public de façon à assurer leur existence et celle de leur famille. Sans parler de l'appréhension bien naturelle qu'inspire un nouveau venu, nous avons, à plusieurs reprises, pu constater notre profession se trouvait compromise par tous ceux qui prétendent l'exercer sans avoir acquis les connaissances nécessaires. Le public, dérouteré par la faute de tous ces individus qui n'ont d'architecte que le nom, n'est que trop facilement porté à s'adresser à l'agent-voyer. Ce dernier a obtenu sa place à la suite d'un examen et il est constamment en rapport avec les autorités. Il présente donc des garanties morales qui doivent lui attirer la confiance. Que de fois cette confiance est déçue!!! Mais, le bâtiment fini, le client n'est pas prêt d'en recommencer un autre. Quand il lui reprendra fantaisie de bâtir, l'agent voyer aura été changé par suite d'avancement; il n'osera pas s'adresser à l'architecte dont il a méprisé les conseils la première fois et ira tout naturellement trouver le nouvel agent voyer, qui, lui aussi, occupe cette situation officielle et ce titre conquis à l'examen, sur lesquels, une première fois déjà, le client a, si mal à propos, basé sa confiance.

Pendant ce temps-là, l'architecte voisin végété et les jeunes gens partis du pays pour venir étudier à Paris, voyant combien peu ils ont d'espoir de réussir, resteront dans la capitale au grand dommage de la province, où les vrais architectes deviennent de plus en plus rares. Quelques architectes de province pourtant, ceux qu'un *titre officiel* désigne au public, se font une bonne clientèle. Ce sont : l'architecte du département, l'inspecteur des édifices diocésains, l'inspecteur des monuments historiques,

l'architecte d'arrondissement. Encore souvent arrive-t-il que ce dernier titre et même celui d'architecte de département sont conférés aux agents des ponts et chaussées, soit que la région manque d'architectes, soit souvent, hélas ! qu'il semble préférable, pour des raisons diverses, de nommer à ces fonctions un individu déjà embrigadé par le rouage administratif.

Tout ceci prouve qu'un titre officiel est toujours une garantie pour le public et que notre profession, autant et plus que bien d'autres, devrait être constituée de telle sorte que le nom d'architecte soit porté par ceux-là seuls qui sont capables d'en remplir les fonctions.

Nous arrivons donc tout naturellement à reprendre à nouveau la question si controversée d'un diplôme.

On me permettra de chercher à préciser un peu cette question, que personne n'a encore exprimé avec une netteté absolue. Je crois que, si jusqu'à présent nos efforts n'ont pas abouti, cela vient de ce que la question n'a pas été abordée avec la logique et la méthode nécessaire à toute discussion.

Le questionnaire soumis en 1890 à la commission constituée par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pour l'étude du diplôme se divisait en deux parties. « La première, dite théorique, indiquait les points à examiner *en principe*, et demandait à chaque société d'exposer quel serait le *but* d'un diplôme d'architecte et qu'elle en serait l'*utilité*. » Nous pouvons résumer cette phrase, extraite du rapport officiel, par cette question : « Est-il nécessaire d'instituer un diplôme d'architecte ? »

Et, là-dessus, on s'est lancé dans une grande discussion sur le plus ou moins d'urgence du diplôme. Un avocat, voyant un beau succès oratoire à remporter, démontra comme quoi et comment il n'y avait aucun intérêt pour le public à pouvoir distinguer un architecte d'un autre citoyen, qu'il n'y avait là qu'un intérêt personnel, etc., etc. Tout cela, dit dans un style élégant, eut bien vite raison d'une assemblée d'artistes, disposés par leur tempérament à être amoureux de la forme, et... la nécessité du diplôme d'architecte fut repoussée avec perte. M. l'avocat avait donc fait un beau discours.

Oui ; mais, à la réflexion, il fut facile de se convaincre que ses arguments étaient faux, et que, même parmi ses confrères, beaucoup avaient une opinion diamétralement opposée.

En effet, dans un des récents et plus estimés recueils de jurisprudence, le *Répertoire encyclopédique du droit français*, au mot « Architecte », M. Labori rappelle que, chez les Grecs et au moyen-âge, on ne pouvait exercer cette profession sans avoir subi certains examens. Regrettant ensuite le système de liberté actuel, il termine par ces mots : « Déjà en 1844, lors de la discussion de la loi des patentes, un député, M. Vatout, président du Conseil des bâtiments civils, s'était fait l'écho de ces préoccupations et avait exprimé le vœu que les architectes fussent assujettis à la délivrance d'un diplôme; mais ce vœu *si naturel* n'a pas été pris en considération. »

Donc, toutes les personnes qui ont fait de l'étude du droit leur spécialité ne sont pas du même avis que M. le professeur de législation de l'École des beaux arts. C'est toujours intéressant à constater.

D'où vient alors que la commission du diplôme a si piteusement abouti ? Eh ! mon Dieu, c'est qu'on s'est laissé entortiller par la Rhétorique, sans se rappeler les principes de la bonne Logique.

Avant de savoir si le diplôme d'architecte est nécessaire, il était bon, je crois, de définir les termes *diplôme* et *architecte*. Les questions auraient donc dû être posées ainsi : 1° qu'est-ce qu'un architecte ? 2° qu'est-ce qu'un diplôme ? 3° faut-il donner un diplôme aux architectes ?

Je prétends qu'en prenant les questions dans cet ordre on eût dû arriver, par la seule force du raisonnement, au résultat que nous souhaitons, encore plus au nom de l'intérêt public que du nôtre. Je vais essayer de le démontrer en traitant ces questions une à une.

I. — QU'EST-CE QU'UN ARCHITECTE ?

Tous les auteurs qui ont voulu définir la profession n'ont pu le faire d'une façon précise que par l'énoncé des connaissances que doit posséder l'architecte. Employons ce même moyen.

Ne semble-t-il pas que pour être architecte il faut, à l'heure actuelle, savoir : 1° composer en quelques heures, sur un programme donné, un projet d'importance ordinaire ; 2° établir les détails d'exécution ; 3° faire un devis sommaire ou vérifier un mémoire sur une série donnée ; 4° établir un devis descriptif et un cahier des charges ;

5° résoudre les questions les plus usuelles de la législation du bâtiment, telles que les comptes de mitoyenneté, les réparations locatives, etc. ; 6° enfin, avoir des connaissances techniques et pratiques sur la résistance et l'emploi des divers matériaux employés généralement dans la construction.

Voilà, je crois, les connaissances que doit posséder tout individu exerçant la profession d'architecte ; et je crois également que toute personne ignorant complètement une seule de ces connaissances ne peut pas être architecte.

Mais, qu'on veuille bien le remarquer, en définissant la profession, nous avons constaté que l'architecte *doit* posséder toutes ces connaissances. J'ai donc d'un seul coup : défini la profession ; fait pressentir la *nécessité* du savoir chez l'architecte ; tracé le programme de l'examen auquel doit pouvoir répondre l'architecte.

II. — QU'EST-CE QU'UN DIPLÔME ?

Je prends la réponse dans le Dictionnaire de Littré et Beaujan ;

« Acte revêtu d'une autorité convenable, par lequel on accorde à quelqu'un quelque droit ou quelque privilège. — Acte émané de l'Université ou d'une faculté, conférant un grade dans un corps savant. »

Que nous prenions l'un ou l'autre sens, il résulte que le diplôme est un *acte*, c'est-à-dire un écrit sur papier ou parchemin, qui confère un titre. La grosse discussion qu'on avait soulevée un moment pour savoir si nous serions *brevetés* ou *diplômés* n'avait aucun sens. Le brevet et le diplôme sont des papiers. Le titre stipulé par le diplôme peut avoir diverses appellations. On dit « diplôme de bachelier, de licencié, de docteur ». De même, on dit « brevet d'enseignement secondaire, d'enseignement supérieur », etc. Le titre d'*architecte diplômé par le gouvernement* est une appellation fautive au point de vue grammatical, et qui induit le public en erreur. Le diplôme délivré actuellement par l'École des Beaux-Arts correspond assez bien à l'agrégation.

III. — FAUT-IL DONNER UN DIPLÔME

AUX ARCHITECTES

Maintenant que nous avons défini les mots *diplôme* et *architecte*, la question peut se paraphraser ainsi : « Faut-il signaler au public, par un titre conféré à la suite d'un examen, les individus possédant les connaissances nécessaires à l'architecte ? »

Répondons-le bien encore une fois. Nous avons reconnu que pour être architecte *toutes* ces connaissances étaient *nécessaires*. Pourquoi sont-elles néces-

saires ? Parce qu'elles répondent à un intérêt public, et non pas, comme on l'a insinué, à un intérêt privé. Du savoir de l'architecte dépendent le bien-être et la santé de plusieurs générations. Son ignorance peut causer la ruine du propriétaire ou des entrepreneurs, et même une partie de la ruine publique, si l'architecte est chargé de travaux officiels. Il peut, par insuffisance, compromettre gravement les intérêts de ses commettants, de leurs héritiers et de leurs voisins, s'il néglige les questions multiples de législation et de jurisprudence qui régissent le bâtiment ; enfin, si l'édifice qu'il a construit vient à périr par suite de son inexpérience, en dehors du préjudice qu'il peut causer à son client, il risque la vie de nombreuses personnes.

L'avocat, qui, lui, n'engage que les biens de son client, ne peut plaider sans avoir un diplôme de licencié, et on trouverait étonnant que le public fut sauvegardé contre l'impéritie de l'architecte !

Du reste, le consentement unanime du public n'est-il pas une preuve de la nécessité qu'il y a pour lui à avoir une marque qui lui permette de distinguer celui qui *sait* notre profession ? J'en fais appel à la bonne foi de tous mes confrères, combien de fois n'avons-nous pas entendu dire un client : « Cet individu se fait appeler architecte, mais il ne l'est pas » ? Et lorsque vous répondez à ce client naïf que pour avoir le droit d'être architecte il suffit de l'écrire sur sa carte, quel n'est pas l'étonnement profond de ce client, qui se demande où il pourra trouver des conseils sûrs lorsqu'il en aura besoin ?

Le sentiment corporatif, ce besoin de se réunir, de pouvoir, grâce à l'accueil de ses collègues, indiquer sur ses cartes qu'on est membre d'une société d'architectes est toujours une expression du besoin d'être désigné officiellement à la foule par un titre, comme apte à concevoir et diriger des constructions. Je crois donc que, dans l'intérêt de tous, il serait bon de reprendre l'étude de cette question.

J'y verrais de nombreux avantages que je me réserve d'indiquer plus tard, mais d'ores et déjà il me semble que la confiance du public serait rassurée et que la profession n'étant plus exercée par des incapables, elle se relèverait à de nombreux points de vue.

G. BALLEYGUIER,

Maître d'œuvre.

MANUEL PRATIQUE & JURIDIQUE

DES

ARCHITECTES & DES ENTREPRENEURS

par JEAN-BERNARD PASSERIEU, Avocat à la Cour d'Appel de Paris.

Toutes les difficultés pouvant se présenter à propos des Travaux publics et du Bâtiment y sont examinées et résolues. Table alphabétique. — En gros volume, prix : 5 francs. À la Librairie MARTEL ET BILLARD, Libraires de la Cour de Cassation, place Dauphine, PARIS.

Aux Architectes et Entrepreneurs

Tout le monde sait que les procès concernant les bâtiments et les travaux publics sont des plus délicats et des plus difficiles. Souvent un procès de cette nature est compromis faute d'une bonne direction imprimée dès le début, au moment de la rédaction des mémoires. Ce n'est pas chose facile de lutter contre l'État, les départements et les communes qui bénéficient des consultations émanant des sections spéciales des contentieux des divers ministères.

On connaît combien les affaires d'assurances et des grandes compagnies, sont supérieurement conduites par des bureaux de contentieux de Paris qui envoient les dossiers complets à leurs correspondants de province prêts à être plaidés.

Le contentieux des travaux publics et du bâtiment dont l'importance à Paris est bien connue, et qui est placé sous la direction de M. G. Rodière avocat, docteur en droit, possède une organisation de ce genre, un comité de juristes et de spécialistes qui peut être à la disposition des intéressés le cas échéant. *Le contentieux des travaux publics et du bâtiment* se charge de la conduite et de la direction des procès concernant les architectes et les entrepreneurs en prenant les affaires dès le début, économisant ainsi du temps et des frais.

Le contentieux des travaux publics et du bâtiment qui a rendu de grands services à Paris, vient de créer dix succursales dans dix grandes villes de provinces : les succursales ont pour objet de mettre les intéressés en relations quotidiennes avec le représentant qui reçoit les instructions de Paris et qui surveille sur place les affaires, rapports, expertises, etc., dont la conduite venant de Paris est assurée par une organisation exceptionnelle. Le contentieux surveille également les affaires devant le Conseil d'Etat.

Notre Prime Gratuite

Désireux d'offrir à tous nos abonnés un gage de satisfaction personnelle et peu ordinaire, nous fournissons gratis à tous ceux qui en font la demande un splendide portrait peint à l'huile par un artiste de Paris, bien connu (M. Dugarin, 89, Boulevard de Courcelles). Il suffit d'adresser au bureau, du journal, une photographie en indiquant la couleur du teint, des cheveux, des yeux et des vêtements.

Pour les frais de correspondance et de port, joindre la somme de 1 fr. 05 (soit 7 timbres-poste de 0 fr. 15).

La photographie étant détériorée n'est pas rendue.

Délai de la livraison d'un portrait un mois et demi à deux mois.

Les abonnés qui nous ont déjà envoyé leur photographie ne doivent pas s'étonner s'il se produit un léger retard dans l'envoi de leurs demandes.

Il ne faut s'en prendre qu'au succès obtenu par cette prime absolument nouvelle, et nous garantissons d'ailleurs aux intéressés qu'ils ne perdront rien pour attendre.

VÊTEMENTS SUR MESURE

IRRÉPROCHABLES

6, Rue Saint-Jean, 6

A LA GRANDE MAISON

L'EST

ET

Le Canal des Deux-Mers

Nous avons sous les yeux une brochure reproduisant une conférence faite à Nancy par un M. J. V. Barbier, au nom de la Société de géographie de l'Est et dans laquelle il rase (ô la force de l'atavisme !) l'idée du canal des Deux-Mers, sans autre raison déterminante que la négligence que nous aurions eue de ne pas solliciter l'adhésion des Sociétés de Géographie, ainsi que nous l'avons fait pour les Conseils généraux, Chambre de commerce et autres corps constitués.

Il y avait à cette abstention, bien involontaire de notre part, une raison bien simple : c'est que nous avons surtout demandé l'appui des corps élus et autres qui ont pour mission et pour souci d'étudier les questions qui intéressent la prospérité du pays. Quant à la Société de Géographie, qui ne s'occupe que de science descriptive, sans doute nous aurions recueilli son adhésion avec reconnaissance, mais, en vérité, nous nous demandons en quoi la prétention de M. Barbier, d'affirmer sa compétence exceptionnelle en la matière peut bien être justifiée, M. Barbier se figure-t-il qu'il soit nécessaire d'appartenir à la Société de Géographie pour savoir que l'existence de la péninsule ibérique implique celle d'un isthme ? Que cet isthme est en France ? Que sa topographie, son orographie, son hydrographie et sa géologie ont été l'objet de travaux sérieux ? Nous ne faisons fi de personne et l'œuvre poursuivie par la Société de Géographie nous inspire assez d'admiration pour ne pas la confondre avec un de ses membres trop imprudent et trop rageur, mais, dans l'intérêt même de la Patrie, de sa prospérité, de sa grandeur, n'est-il pas nécessaire que les fonctions se spécialisent et concourent au bien commun, sans se pourfendre réciproquement ?

Abandonnant pour un instant notre qualité d'ingénieur et notre pratique des travaux, nous nous sommes voués à la propagation d'une grande et généreuse idée ; faisant taire nos préférences personnelles, si nous en avons, nous avons fait appel à l'expérience et à la science collective de nos ingénieurs. Nous aurions pu dresser un avant projet nous-même, il aurait valu ce qu'il aurait valu !

Mais nous nous sommes rappelés l'échec du projet Duclère, émanant de l'initiative personnelle et nous avons préféré provoquer une œuvre collective des ingénieurs français, espérant qu', de tous ces efforts, de toutes ces aptitudes, de toutes ces connaissances, sortiraient des éléments sérieux, savamment conçus, essentiellement pratiques, dont la réunion formerait un avant projet modèle, digne de notre pays, de nos ingénieurs éminents et de la haute habileté de nos constructeurs.

La preuve que nous sommes dans le bon chemin, que nous avons adopté le meilleur parti, c'est que, jusqu'à présent, aucune contradiction d'hommes compétents ne nous a été opposée. Seuls, quelques écrivains, un ingénieur en chambre, un amiral ont soulevé des objections ; quelle valeur peuvent-elles avoir ? En quelle considération peut-on les tenir ? Ce ne sont d'ailleurs que des opinions isolées et, en cette grave matière, nous estimons qu'il faut autre chose que des considérations individuelles pour combattre une idée qui, de l'avis des contradicteurs eux-mêmes, contribuerait largement à la grandeur de la France, s'il ne la considérait comme impraticable et utopique.

Que le glorieux amiral Courbet ait préféré que l'on construise des cuirassés pour la somme que coûtera le canal, cela se conçoit, mais ce n'est qu'une opinion de spécialiste. Supposons cette préférence suivie d'effet, et la France dotée de quarante cuirassés nouveaux, alors, surtout, que cet outil commence à être contesté, qu'en résultera-t-il pour la prospérité du pays ? Est-ce cela qui donnera au Midi l'instrument qui manque à son activité ? Laissons donc les amiraux bravement forcer les passes et couler les flottes ennemies ; c'est leur métier, et l'histoire de notre marine est, sous ce rapport, assez brillante pour suffire à leur gloire. Le canal est affaire d'ingénieurs, et c'est à eux qu'il appartient de dire si le canal est pratiquement exécutable.

S'il est prouvé qu'il est possible, dans des conditions techniques acceptables, financièrement pratiques, quelles objections pourront tenir debout ? Les amiraux eux-mêmes, et les ingénieurs en chambre, et les écrivains grincheux et les Barbier qui rasent leur public seront bien obligés de baisser la tête devant l'évidence et reconnaître qu'ils se sont trompés.

Mais si les ingénieurs, collectivement consultés, déclaraient l'entreprise impraticable, s'ils la rejetaient comme une utopie, alors c'est nous qui devrions nous incliner et reconnaître que nous avons été aveuglés par une idée généreuse mais irréalisable ; seulement, il n'en sera pas ainsi, et les premiers résultats connus du concours assurent le succès.

Telle est la mission que s'est tracée la Société nationale ; elle aurait pu, comme d'autres, s'accrocher à quelque vieux projet condamné, ou en dresser un nouveau qui, peut-être, n'aurait pas mieux valu et, comme certain ingénieur (?), s'en faire des rentes pendant vingt ans, par des ventes successives, adroitement faites, mais ce n'est pas ainsi qu'elle a compris son rôle ; elle a provoqué un large mouvement de l'opinion publique, elle a institué un concours entre tous les ingénieurs français ; il en résultera ce que nous attendons : un projet collectif soumis aux pouvoirs publics, examiné, dans les ministères, par des commissions techniques compétentes et, dans le Parlement, par des hommes soucieux de développer la prospérité de notre pays.

M. Barbier s'est prononcé, lui, mais c'est peut-être insuffisant ; nous attendons donc des juges moins inconscients. Plus tard nous apprécierons les objections sans consistance qu'un Congrès des Sociétés françaises de Géographie a écoutées en baillant et, pour aujourd'hui, nous nous contenterons de tirer l'article suivant d'une publication nancéienne, *l'Immeuble et la Construction* ; elle répond, mieux que nous ne l'aurions fait nous-même, et d'une façon générale, au Barbier... de cette ville.

Emile MOREAU.

NOTA. — Notre Confrère, plus que parisien puisque son journal « *Le Canal des deux Mers* » est universellement national, nous fait l'honneur de reproduire *in extenso* notre chronique d'il y a quelques semaines. Nous sommes heureux et fiers que la prose de *Jean Micque* soit aussi bien appréciée hors de l'Est, qu'elle l'est ici, avec cette seule réserve que ce *Jean Micque* est par trop paresseux ou rarifiant de plus en plus ses articles.

N. D. L. R.

NANCY-MUNICIPAL

Le règne des avocats comme Maires s'est éteint avec M. Volland qui n'a pas fait regretter de ne plus en voir à la tête de la municipalité d'une grande ville. Leur premier successeur, M. Adam avait continué leurs tendances plus politiques que municipales, avec leur brillante représentation en moins et son autorisme étroit en plus. Ni les uns, ni l'autre n'avaient marché en communauté de toute la population, ils s'appuyaient sur certaines classes d'administrateurs en chambres ou au cercle, et les appuyaient par échange de bons procédés.

Un meilleur Maire, comme il en faut à une ville importante et active, arriva en la personne de M. Maringer qui a

maintenant l'honneur de présider aux destinées de la ville de Nancy. Homme d'affaires commerciales, habitué forcément à voir vite et juste, et à mener à bonne fin les questions entamées, sans les retourner dans tous les sens, sauf dans le sens vraiment pratique, M. Maringer, d'autre part, avait été comme conseiller et comme adjoint mêlé depuis longtemps aux affaires municipales. A sa netteté de vue, à son esprit de suite rapide, il joignait deux autres qualités précieuses pour aboutir au mieux : son expérience des choses de Nancy et son trait de galant homme dans tous les milieux de la population.

Alors Nancy fut magistralement dirigée dans la voie nouvelle qu'elle suit aujourd'hui et dont elle n'a qu'à se féliciter. Dans l'intérieur de la Mairie, comme au dehors, avec son personnel qu'il tient bien dans sa main, à quelques exceptions près que nous lui signalerons, avec ses administrés dont il comprend toutes les observations, dans les petites comme dans les grandes affaires, les décisions et leurs applications sont aussi promptes que fécondes, elles sont marquées au coin d'un large libéralisme en même temps que d'un caractère indispensablement administratif qui les fait accepter et respecter même avec plaisir par les assujettis qui en admettent volontiers la nécessité.

Aussi les résultats de l'administration de M. Maringer sont-ils assez frappants quand on les récapitule. On n'a qu'à penser quel avantage est résulté de la mesure des poubelles si longtemps discutée, et qu'il a appliquée au grand bénéfice de la salubrité et de la propreté de nos rues. Et cette conversion de la dette municipale a-t-elle assez bien réussi ? Sans trop escompter, pour ne pas le compromettre, le crédit de Nancy, sans trop réduire les prêteurs, la conversion n'a-t-elle pas apporté à la caisse municipale une économie de soixante-dix mille francs par année ?

Et enfin, pour ne pas sortir des grandes opérations, le traité du gaz n'est-il pas un bienfait tout à l'honneur de l'administration de M. le Maire. Grâce à lui, les habitants rattrapent par an quelques centaines de mille francs, et le budget annuel bénéficie à lui seul de près de quatre-vingt mille francs sur son éclairage, qui en outre est meilleur et plus largement distribué.

Voilà sur ces seuls points une élasticité de cent cinquante mille francs apportée à nos finances municipales, voilà des satisfactions pour les habitants et du relief pour les étrangers. Et si nous voulions entrer dans les améliorations de la police des écoles, des services publics, nous pourrions citer bien d'autres mesures bienfaisantes dues entièrement à la municipalité actuelle conduite par notre Maire d'aujourd'hui.

E. J.

Une Cure merveilleuse

Décidément la monomanie de délaissier l'art auquel on doit sa réputation pour se livrer à celui dont on a par la pratique habituelle, gagné la haute sphère, le bacille de ce mal étrange a fait irruption au ministère des Beaux-Arts, il fait des ravages parmi la commission des monuments historiques.

La lettre ministérielle reçue au sujet du monument de la Croix de Bourgogne par le Président du Comité local, l'informe non seulement que la commission chargée de conserver est animée d'un grand désir de destruction, mais cette lettre est surtout l'ordonnance médicale au moyen de laquelle cette admirable commission que l'Europe nous envie, a réussi à guérir le Comité nancéien d'une surdité réputée incurable.

C'est tout simplement merveilleux.

Lorsque nous disions qu'il y avait peut être lieu quand on est du pays de Mathieu de Dombasle de ne pas atteler la charrue devant les bœufs, et de s'entendre préalablement avec la commission ministérielle au lieu de le faire après, le Comité n'entendait pas.

Il y avait ajoutions-nous dans le Comité, un architecte des monuments historiques, auquel on aurait pu demander son avis sur la procédure convenable. Sourd, l'architecte du gouvernement, sourd le Comité.

Vient le premier concours, jugé ou plus tôt exécuté par un Jury, Dieu sait comment. Nous demandâmes qu'on publiât un rapport analytique ; nous protestâmes contre le procédé qui consistait à demander gratuitement leurs idées à des artistes ; sauf à en faire bénéficier d'autres. Un violent courant d'air régnant sur le comité, il avait dû bourrer de coton ses oreilles dans la crainte des névralgies.

N'insistons pas sur le scandale du second concours, le public l'a unanimement apprécié. Ce fut pour l'ami Gouttière l'occasion d'un assaut brillant dans lequel il tomba les architectes sans coup férir avec l'aide d'Emile Gallé et malgré les résistances de notre *modeste et sympathique confrère* Jasson.

Michel Ange Prouvé et Raphaël Martin furent mis sur le pavois et démontrèrent amplement qu'il eu tout à fait inutile d'avoir l'imagination ligotée par l'étude de l'architecture, pour enfanter le projet de monument que ces Messieurs, avec l'aide certaine du Comité, et celle espérée de la commission des monuments historiques, pensèrent imposer aux habitants du quartier de la Croix de Bourgogne.

Aux avis, aux réclamations, à la rumeur publique même, le Comité demeurait sourd ; à peine l'écho de l'hymne de victoire chantée en style décadent,

par Gallé dans la *Lorraine-Artiste* touchait de ses accords le tympan de ces Messieurs.

Puis, voilà qu'au Comité qui semblait par son indifférence se rire de ceux auxquels il avait fait appel pour avoir des idées et de l'argent, la commission du Vétô, fait cette monumentale réponse que tout le monde connaît, et que Gouttière apprécie et analyse avec tant d'humour. C'est la première fois qu'il a de l'esprit dans cette affaire, mais il en a tant en toutes circonstances qu'on peut bien lui pardonner quelques lacunes voulues pour rendre service à des amis.

Quant au Comité parisien il faut bien penser qu'il est composé d'hommes d'une trop haute valeur pour que le décousu apparent des idées dans la réponse ministérielle, ne soit pas une façon intentionnelle d'envoyer au diable le Comité de Nancy qui s'est permis de toucher à l'arche sainte sans avoir consulté le prêtre commis à sa garde.

Une Camarilla locale avait accaparé la Croix de Bourgogne, et le Comité par son silence a endossé, toutes les vilaines choses commises en son nom.

Et c'est ici que se présente le miracle la Cure merveilleuse produite par la décision ministérielle !

Le Comité a recouvré l'ouïe et jette des cris de paon ; il commence à se douter qu'il y avait du dessous des cartes et il paraît vexé.

La petite chapelle qui tient boutique à Nancy n'a pas prévu qu'elle encourait l'excommunication de la grande église officielle hors de laquelle il n'y pas de salut ; et voilà que d'un coup de crosse magistralement appliqué la mitre de Gouttière roule dans la poussière avec la barette de Gallé et autres objets de leur culte.

Le modeste pepin de la *Lorraine-Artiste* a pu garder son Directeur contre une pluie de grelons, mais il faudra le parapluie de l'escouade pour abriter des pommes cuites, Jury, Comité et Commission.

Et cette fois je vous jure le public ne s'intéresse plus aux marécages de l'Étang Saint-Jean.

Riseum teneatis.

L. H.

Saint-Laurent de Pont-a-Mousson

Malgré les attaques aux religions en général et à la religion catholique en particulier qui en font pour celle-ci une véritable persécution, malgré l'indifférence même de plus en plus grande des fidèles, l'architecture religieuse tient encore un peu sa place dans notre profession. Au point de vue artistique nous autres, architectes et constructeurs, nous ne pouvons que déplorer la rareté des

occasions de faire des œuvres monumentales religieuses, car c'était là la vraie source des bonnes applications du style ; la construction des temples était la meilleure école de l'architecture et de l'art de bâtir. Témoins tous les édifices de la Grèce et de l'Italie classiques, témoin notre architecture nationale du moyen-âge, témoin tout ce que nous ont laissé les anciens dans tous les pays.

Cependant, la conservation de nos vieilles cathédrales, l'entretien de nos églises modernes, l'édification de quelques nouvelles entretiennent encore la main de nos confrères. A Paris, la Basilique de Montmartre, dans notre contrée les restaurations d'Epinal, de Toul, de Saint-Nicolas-du-Port, à Nancy, la construction de l'église Saint-Joseph, ont donné lieu à des manifestations variées du talent de nos architectes.

La reconstruction de la nef de l'église Saint-Laurent, de Pont-à-Mousson, doit aussi être signalée comme une œuvre intéressante; nous allons en entretenir nos lecteurs.

Et tout d'abord, disons que le projet a été dressé par M. Ferdinand Genay, de Nancy, et qu'il a été conçu avec un art et un talent que nous nous empressons de reconnaître avec d'autant plus de franchise, que cet architecte, plus particulièrement heureux dans ses constructions bourgeoises, n'avait jamais abordé l'architecture ogivale, de laquelle ses études et sa carrière l'avaient complètement détourné. Ici, l'architecture du XV^e siècle s'imposait pour l'intérieur, le maître de l'œuvre s'en est tiré tout à son honneur et presque à la perfection.

L'ancienne église Saint-Laurent datait de trois époques bien tranchées : sa nef, infiniment écrasée, était de la plus ancienne, datant du XII^e siècle, avec les réminiscences du roman et les premières manifestations de l'ogival ; le transept et le chœur avaient été reconstruits très légers et très élancés au meilleur moment du XV^e, avant la décadence ; enfin, le portail, la façade et le clocher ne remontaient qu'à Louis XIV, avec un style majestueux.

M. Genay a tiré un excellent parti de cet édifice disparate ; il a cherché l'unité à l'intérieur en supprimant la nef entre le transept et la façade et en adoptant pour le nouveau vaisseau, la continuation de l'architecture du chœur, de manière à reprendre la réalisation qu'avaient certainement rêvée les constructeurs du XV^e siècle, de refaire tout en ensemble d'un seul jet. Pour l'extérieur il pouvait conserver un autre style, et c'est ce qu'il a très bien trouvé en diversifiant franchement le dehors du dedans.

Alors le projet devenait pour ainsi dire tout facile ; tous les renseignements étaient donnés pour la plantation des trois nefs qui continuaient l'abside : la

grande nef se dessinait comme le chœur, les bas côtés comme les chapelles, d'un côté comme de l'autre du transept. Ainsi, il n'avait plus qu'à tracer dans l'espace quatre tracés pour rajouter le clocher et les portes.

Alors tout allait de soi-même, les colonnes se retrouvaient, portant les mêmes arcs-doubleaux, les mêmes nervures ; les retombées se noyaient aux mêmes hauteurs, les cintres se reproduisaient ainsi que les fenêtres, multipliant les mêmes lignes, les mêmes courbures, les mêmes compartiments des voûtes et les mêmes profils dans un sentiment et dans l'aspect du vrai style de l'époque.

Pour la façade M. Genay pouvait et a voulu trancher ; il avait besoin de deux petits portails, il les plaça devant les bas-côtés et il trouva à compléter et à faire valoir, ainsi, toutes les beautés de l'architecture extérieure, luxueuse et ferme du temps du grand roi.

Enfin M. Genay continue ses projets par l'érection d'une flèche en ardoise s'harmonisant avec la base et la tour et nous croyons qu'il adoptera ces jolies formes de flèches lorraines qui sont un des plus beaux caractères de notre architecture régionale.

Ainsi l'architecte aura fait œuvre d'artiste intelligent et de restaurateur de goût, ne conservant que ce qui en valait la peine s'inspirant des parties dignes d'avoir été conservées pour parfaire des ensembles, renouant nos formes locales, satisfaisant le dedans, sans nuire en rien au dehors.

Pourtant quelques détails sont à critiquer et il y a quelques réserves à élever pour la sincérité de notre appréciation. Il ne pouvait du reste en être autrement avec le tempérament de M. Genay trop réfractaire jusqu'à présent à la compréhension du gothique. Pour lui c'eût été trop que de demander les témérités des moyenagistes, les ténuités, poussées à leur dernière limite, de la pierre et des autres matériaux.

Ainsi, ses colonnes qui auraient dû répéter des fûts de 0^m 90, ont-elles 1^m 20 ; ses meneaux voulant accuser une délicatesse achevée, paraissent-ils renforcés, ses vides devant reproduire de lumineux rideaux, sont-ils lourds et retrécés.

Le connaisseur regrette cette absence de légèreté, le constructeur gémit de ces manques de hardiesse, quand il compare ce qu'ont osé nos ancêtres et ce qu'ils ont obtenu avec des matériaux plus inférieurs et des moyens plus primitifs. De là encore une augmentation de dépense qui se justifie d'autant moins que par la simplicité du taillage excluant toute sculpture, une économie forcée dans certaines parties pouvait permettre plus de luxe dans d'autres, tels qu'aux environs de la tribune pour le

pavage, pour la conservation de certains extérieurs de l'abside, etc.

Un défaut très apparent du à la crainte exagérée pour la solidité, est le manque de lumière ; car tandis que tout le chœur est lumineux, la nef est obscure surtout au fond, où les orgues et les massifs du clocher assombrissent par trop le bas de l'église.

D'autres détails aussi prêtent à la critique ; deux portes latérales sont infiniment trop mignonnes avec des boiseries qui paraissent des découpages enfantins ; la tribune trop haut perchée semble un hors d'œuvre encombrant accroché à la voûte, comprimant le buffet d'orgue, le tassant sous les nervures au point d'avoir obligé la suppression des clochetons et des tuyaux de grand jeu.

En un mot, un peu de lourdeur à l'intérieur et beaucoup trop de pierres massives à l'extérieur, nuisent au caractère et à la parfaite élégance de l'édifice.

Mais en définitive, il y a du bon et du très bon ; la reconstruction de l'église Saint-Laurent de Pont-à-Mousson est un travail intéressant qui ne peut qu'honorer M. Ferdinand Genay.

Emile JACQUEMIN,
Architecte.

ADJUDICATIONS DE TRAVAUX

AVIS

Meurthe-et-Moselle

INSPECTION DU NORD DE TOUL

Le samedi 12 mai, à 2 heures, aura lieu l'adjudication de fourniture de 200 inc. pierres cassées à l'anneau de 0.06.

Mont. 1.050. Frais 40.

Renseignements chez l'inspecteur des forêts à Toul-Nord, place de la République, 5, et chez le garde général des forêts à Noviant-aux-Prés.

SOUS-PRÉFECTURE DE LUNÉVILLE

Le mercredi 16 mai, à 2 heures, aura lieu l'adjudication des travaux suivants :

1^{er} lot. — Vigneulles. Projet de construction et de rectification du chemin vicinal ordinaire n° 4, dit le Grelot.

Mont. 28.003 90. A val. 996 10. Caut. 600.
Délai d'exécution, 15 novembre 1894.

2^e lot. — Leintrey. Construction de caniveaux pavés et d'un aqueduc dans le village de Leintrey, chemin vicinal ordinaire n° 3, rue du Midi, et chemin public rural dit des Pâtis.

Mont. 5.516 40. A val. 383 60. Caut. 200.
Délai d'exécution, 15 septembre 1894.

Renseignements à la sous-préfecture.

PRÉFECTURE DE NANCY

Le samedi 19 mai, à 2 heures, aura lieu l'adjudication des travaux suivants :

1^{er} lot. — Millery. Construction d'une école de garçons et d'une salle de mairie.

Mont. 18.020 07. A val. 974 95. Caut. 900.
M. Bourgon, architecte à Nancy.

2^e lot. Varangéville. Travaux de conduite et de distribution d'eau.

Mont. 32.936 82. A val. 3.563 18. Caut. 1.100.

Renseignements dans les bureaux de la préfecture.

INSPECTION DE BACCARAT

Prochainement aura lieu l'adjudication de travaux dans la forêt domaniale des Elieux.

1er lot. — Construction d'une étable et d'un four à la scierie Gérard.
Mont. 1.426 13. Frais 14.

2e lot. — Réfection de la toiture de la scierie Lajus.
Mont. 1.154 70. Frais 14.

Renseignements chez l'inspecteur adjoint des forêts à Baccarat.

Vosges

SOUS-PRÉFECTURE DE MIRECOURT

Le samedi 12 mai, à 10 heures, aura lieu l'adjudication de travaux communaux.

1er lot. — Bouxières et St-Vallier. — Réparations au presbytère.
Mont. 1.396 94. A val. 153 06. Caut. 70.

2e lot. — Dombasles-en-Xaintois. — Agrandissement et appropriation de la maison mixte.
Mont. 4.388 42. A val. 446 68. Caut. 220.

Visa par l'auteur des projets et l'architecte en chef du département.

Renseignements à la sous-préfecture.

Meuse

CHEMIN DE FER DE GUÉ A MENAUCOURT

La Compagnie du chemin de fer de Gué à Menaucourt doit faire construire au port de Gué, pendant le chômage du canal (du 15 au 30 juin), un mur de quai sur 80 mètres.

Les entrepreneurs désireux d'être chargés de ces travaux sont priés de faire parvenir leur soumission au directeur, avant le 26 du mois courant.

Renseignements au bureau du comptable du magasin, près le dépôt des machines, à Gué, et au bureau du directeur, 304, faubourg Lanoue, à St-Dizier.

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTMÉDY

Le mercredi 9 mai, à 11 heures, aura lieu l'adjudication de travaux communaux et vicinaux.

1er lot. — Haumont près Samogneux. — Reconstruction en ardoises de la toiture de l'église et autres réparations à cet édifice.
Mont. 3.211 10. A val. 300. Caut. 107.

2e lot. — Juvigny-sur-Loison. — Reconstruction d'une partie des murs du cimetière.
Mont. 1.979. A val. 100. Caut. 76.

3e lot. — Ch d'int. comm. n° 42, de Marville à la route départ. n° 9. — Rectif. de la côte de Fantaine, entre le point 3 k. 316 et 127 m. en avant de la Loison, sur 2041 m.
Mont. 22.188 36. A val. 1.811 64. Caut. 739.

Entretien des chaussées en empierrement de 1894 à 1895

Chemins de grande communication n°s 13, 17, 19, 30, d'intérêt commun n°s 2, 10 à 23, 42, 49, 64 et stratég. 13.

4e lot. — Fournit. de quartz sur bateaux.
Mont. 18.000. Caut. 600.

Chemin de grande communication n°s 13, 14 et 16, et d'intérêt commun n°s 5, 6 à 10, 18, 44, 44, 43 et 50.

5e lot. — Fournit. de quartz sur wagon.
Mont. 14.000 26. Caut. 470.

Visa 8 jours avant l'adjudication par M. Lagosse, architecte à Montmédy, pour les travaux communaux, et par l'agent-voyer en chef pour les travaux vicinaux.

Renseignements à la sous-préfecture.

Ardennes

PRÉFECTURE DE MÉZIÈRES

MAIRIE DE THELONNE

Le dimanche 7 mai, à 2 heures, aura lieu l'adjudication des travaux d'établissement d'une conduite d'eau et d'une borne-fontaine.

Mont. 1.500.

Renseignements à la mairie.

Marne

MAIRIE DE REIMS

Le jeudi 17 mai, à 3 heures, aura lieu l'adjudication des travaux de reconstruction d'un mur de clôture et réfection d'enduits au lycée de garçons.

Mont. 5.000.

Renseignements à la mairie.

Marne (Haute-)

PRÉFECTURE DE CHAUMONT

Le samedi 12 mai, à 2 heures, aura lieu l'adjudication de travaux vicinaux et communaux.

1er lot. — Chaumont. — Réfect. de plafonds, peintures et papiers de tenture à la préfecture, et remplacement par du ciment du plancher de l'ancien corps de garde.

Mont. 800. Caut. 50.

Auteur du projet, l'architecte départemental de l'arrondissement de Chaumont.

2e lot. — St-Dizier. — Etabliss. d'un dortoir au 2^e étage de l'ancienne boulangerie et réfect. du plafond de la buanderie et de son plancher.

Mont. 5.111 05. Caut. 540.

Auteur du projet, M. Naudin.

3e lot. — Lanty. — Const. d'empierrement avec cylindrage, sur 121 m., de cuvettes pavées, sur 112 m. et d'un aqueduc dans la traverse de Lanty, ch. vic. ord. n° 3.

Mont. 2.300. Caut. 80.

4e lot. — Commune de Boulogne. — Réparat. à l'église.

Mont. 5.000. Caut. 300.

Auteur du projet M. Catherinet.

5e lot. — Chaumont. — Répar. du pavage de la rue Guyard.

Mont. 1.500. Caut. 150.

Auteur du projet, M. Guérin.

7e lot. — Chaumont. — Reconst. du tablier en bois du pont sur la Suize, au Val-Barizien.

Mont. 1.850. Caut. 185.

Auteur du projet, M. Morel.

8e lot. — Chaumont. — Dégagement du pourtour du Marché-Couvert.

Mont. 1.600. Caut. 160.

Auteur du projet, M. Guérin.

9e lot. — Doncourt. — Réparat. au presbytère.

Mont. 2.000. Caut. 200.

Auteur du projet, M. Gay.

10e lot. — Lanty. — Const. d'empierrement avec cylindrage, sur 187 m. de long. 2 aqueducs avec puits de chute, cuvettes pavées (grande rue du village).

Mont. 3.700. Caut. 370.

Auteur du projet, M. Hurel.

11e lot. — Vaudrémont. — Const. des murs de clôture du cimetière, répar. à la toiture de l'église.

Mont. 360. Caut. 360.

Auteur du projet, M. Catherinet.

Renseignements à la préfecture.

MAIRIE DE BROUSSEVAL

Le dimanche 6 mai à 1 h. 1/2 aura lieu l'adjudication des travaux de construction de trottoirs avec 1/2 cuvettes pavées sur une longueur de 3 m. 42 (chemin rural allant du chemin de grande communication n° 2 bis à l'usage de Brousseval).

Mont. 1.300.

Renseignements à la mairie.

Rhin (Haut-)

MAIRIE DE CHATENOIS

Le samedi 12 mai aura lieu l'adjudication des travaux de réparations à l'église paroissiale.

Mont. 10.979 20. Caut. 375.

Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Gordier, architecte départemental à Belfort.

RESULTATS

Saône (Haute-)

PRÉFECTURE DE VESOUL

Le jeudi 26 avril, à 2 heures, a eu lieu l'adjudication de travaux communaux.

1er lot. — Raze. — Réparations à l'église.
Mont. 908 30. Caut. 45.

Adjudicataires :

Gardel E., à Ray-sur-Saône, à 7 de rabais.

2e lot. — Charmoille. — Restauration de la chapelle.

Mont. 4.185. Caut. 205.

Rousselet A., à Vesoul, à 5 de rabais.

3e lot. — Vy-les-Filain.

Mont. 7.932 01. Caut. 395.

Clavier N., à Echenoz-la-Meline, à 3 de rabais.

4e lot. — Neuville-les-Cromary. — Etablissement d'une conduite d'eau.

Mont. 37.039 84. Caut. 1.850.

Gérard E., à Charmes, à 2 de rabais.

5e lot. — Vy-le-Ferroux. — Reconstruction de murs et réparation de la grande Fontaine.

Mont. 4.072 80. Caut. 200.

Rousselet A., à 15 de rabais.

MAIRIE DE NANCY

AVIS

Le public est informé que la Communauté des Sœurs de Saint-Vincent de Paul sollicite l'autorisation d'échanger 18 parcelles de terrain d'une contenance totale de 7 hectares 57 ares 16 centiares, situées sur le territoire de Tantonville, contre 7 parcelles de 10 hectares 1 are 25 centiares de superficie, situées sur le même territoire et appartenant aux Consorts Tourtel.

Par arrêté du 27 avril 1894, M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle a désigné M. Boidin, conseiller de Préfecture, pour procéder, en cette ville, à une enquête administrative sur l'affaire dont il s'agit.

En conséquence, le dossier de l'affaire restera déposé au Greffe du Conseil de Préfecture, pendant 8 jours, du 9 au 17 mai 1894, pour être communiqué aux personnes qui en feront la demande.

M. Boidin, commissaire enquêteur, se tiendra dans la Salle d'audience du Conseil de Préfecture, le vendredi 18 mai 1894, de 8 heures 1/2 à 11 heures 1/2, pour recevoir les observations ou déclarations des habitants sur l'utilité dudit projet.

Le présent avis sera, par les soins de M. le Commissaire central de police, publié à son de caisse, et affiché tant à la porte de l'Hôtel de Ville qu'à celle de l'église Cathédrale. — Il sera, en outre, inséré dans les journaux de la ville.

Nancy, le 5 mai 1894.

Le Maire,

MARINGER.

Autorisations de Travaux à Nancy

M. Rousselot-Joly, rue Pichon, 10. Couvrir le mur de clôture de sa propriété rue Sonnini, le recrépir et faire des enduits.

M. Ferry, rue Saint-Dizier, 94. Faire des raccords d'enduits à la façade de sa maison, rue Saint-Dizier, 94.

M. Léal, rue Saint-Nicolas, 7. Blanchir la façade de sa maison rue de la Pépinière, 16.

M. Collin, rue de la Hache, 64. Faire recrépir la façade de sa maison.

M. Bataille, rue l'Hospice, 11. Faire construire un canal pour desservir ladite maison.

Mme Salmon, rue de Rigny, 11. Faire crépir le mur de clôture de sa propriété.

M. Thiriet, faubourg des Trois-Maisons, 97. Construire une maison nouvelle, rue de Livardun.

Mme la Supérieure des Sœurs de Bon-Secours de Troyes. Modifier la façade de la maison qu'elle possède, place Carrière, 34, (Guinet entrepreneur).

Mme Leguay, rue de l'Abbé Grégoire, 28. Construire un canal dans sa propriété (France-Lanord et Biclato).

M. Fary, chemin de Santifontaine. Faire construire une maison dans sa propriété.

M. Charly, rue de Boudonville. Faire réparer un mur de clôture de sa propriété à l'angle de la rue de Boudonville.

M. Aubry, rue des Jardiniers, 52. Construire une maison dans sa propriété, située rue des Tiercelins, 27 et construire un canal pour desservir ladite maison (Simette entrepreneur).

M. Stéger. Construire un canal pour desservir la maison qu'il possède rue du Ruisseau prolongée, 123 (Thomassin).

M. Bel. Relier la façade de sa maison située rue Chanzy (Colin, frères entrepreneurs).

M. Ory, à Marron. Réparer les marches de l'escalier de sa maison place Carrière, 39 (Philbert).

M. Jacques, rue de la Source, 23. Construire une porte d'entrée dans sa propriété, sise rue Isabey, 94.

M. Ellisen et Cie, rue de l'île de Corse. Poser sous le sol de la route une conduite pour l'éclairage de la maison de M. Jacob, faisant l'angle des rues de Strasbourg et de Bonsecours et pour celle de M. Abraham, rue du faubourg Saint-Georges, 49.

VILLE DE NANCY

ADJUDICATION

Des fournitures de Bois, Houille et Coke pour le chauffage des établissements communaux pendant l'hiver 1894-1895.

Le JEUDI, 24 MAI 1893, trois heures après midi, en l'Hôtel de Ville de Nancy, Salle des adjudications, il sera procédé à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées et en trois lots, des fournitures de bois, houille et coke, pour le chauffage des établissements communaux:

1^{er} lot. — 321 stères de bois de chauffage.

2^e lot. — 629.500 kilogr. de houille.

3^e lot. — 65.000 kilogr. de coke.

Les cahiers des charges sont déposés au bureau de comptabilité de la Mairie (n° 8), où l'on peut en prendre connaissance.

Nancy, le 2 Mai 1894.

Pour le Maire:

L'Adjoint délégué,
ROYÉ.

A Vendre ou à louer, 1.500 mètres de voie de 50 (rails de 7 kilos), 24 wagonnets en fer. Système Pelélot.

S'adresser à M. Claude, entrepreneur à Val-et-Châtillon (Meurthe-et-Moselle).

A Vendre ou louer, en tout ou partie détail, 1.000 mètres Decauville, voie de 0,50, acier. Parfait état. S'adresser au Bureau du Journal.

Etude de M^e LARMOYER, notaire à Nancy
2, rue Saint-Jean

A VENDRE A L'AMIABLE

1^o UNE GRANDE

PROPRIÉTÉ

Sise à Nancy, rue Charles III, 70

occupée pour quelque temps encore, par une industrie, et comprenant:

Maison d'un rez-de-chaussée et de trois étages, ayant 30 mètres de façade sur la rue, cour derrière, d'une superficie de 300 mètres.

Cet immeuble, de construction solide et récente, serait facilement transformé en maison d'habitation.

2^o Une Maison

sise en face, à usage de remise, et d'écurie, avec appartement au premier étage, greniers et cour.

S'adresser pour tous renseignements, à M^e LARMOYER, notaire.

Etudes de M. Ch. TISSOT, avoué à Nancy, rue Saint-Dizier, 83 et de M^e MARC, notaire en la même ville, rue Saint-Dizier, 20.

VENTE PAR LICITATION

Sur baisse de mise à prix et même à tout prix

Le SAMEDI 12 MAI 1894, à deux heures du soir, il sera, en l'étude et par le ministère de M^e MARC, notaire, commis à cette effet, procédé à la vente aux enchères publiques, sur baisse de mise à prix et même à tout prix et à l'extinction des feux, d'une

MAISON

Située à Nancy

RUE DE LA VISITATION, n° 5

(Entre Mme Yve Dard et Mlle Gérard)

Sur la mise à prix originale de 30.000 fr.

Les frais pour parvenir à la vente payables par l'acquéreur, mais en déduction de son prix.

S'adresser pour les renseignements, soit à M^e MARC, notaire, dépositaire du cahier des charges, soit à M^{es} TISSOT et GEORGEL, avoués.

L'avoué poursuivant,

Ch. TISSOT.

CÉSAR, architecte, 9, rue de Lorraine.

Spécialité de constructions et d'installations industrielles

a transféré ses bureaux même rue, 11 bis

Demande un jeune employé

A CÉDER DE SUITE

MAISON DE COMMERCE

avec Industrie

Ne demandant pas de connaissances spéciales. Située au centre de la Ville, fondée depuis 65 ans, réputation très étendue et en pleine prospérité. Le cédant resterait au besoin pendant un certain temps avec l'acquéreur. Capital: 20 à 25 mille francs. Long bail. Loyer modéré.

S'adresser au bureau du Journal.

GUGUMUS FRÈRES

Horlogers-Mécaniciens

BREVETÉS S. G. D. G.

A NANCY

HORLOGES D'ÉGLISES, USINES, CHATEAUX,

CHEMINS DE FER, ETC.

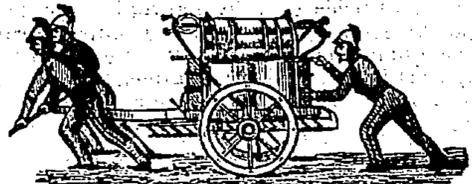
PARATONNERRES, CAMPANILLES

BEFFROIS EN FER ET SUSPENSIONS DE CLOCHES

Fournisseurs de plusieurs Ministères et du Rég. de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Récompenses obtenues

Exposition Universelle, Paris 1889, Médaille d'or. — 4 fois hors Concours. — 14 Diplômes d'honneur, dont 3 grands. — 28 Médailles Or, Vermeil et Argent.



FABRICANTS d'Echelles aériennes libres, brevetées s. g. d. g., modèle adopté par le Régiment de Sapeurs-Pompiers de Paris et modèle spécial pour petites villes. — De Pompes modèle de Paris, et Matériel d'incendie. — Lampes-Phares. — Descenseurs. — Ceintures pour officiers et autres. — Toile bouche-fuites. — Dévidoirs. — Tuyaux. — Sceaux, et tous accessoires en général.

Exploitation des Carrières de Savonnières

SPÉCIALITÉ DE PIERRE DE SCULPTURE

Etienne HUMBLOT & C^{ie}

Dépôt à NANCY

Cirage des Parquets

MENUISERIE, MEUBLES, TAPIS LINOLÉUMS

AVEC LA

Cire Végétale du Japon

Economie, Brillant supérieur. Durée sans brosse, ni bruit, ni fatigue

Essayer une fois, c'est l'adopter toujours

P. Grenell, 22, rue St-Nicolas, Nancy

Le Directeur-Gérant, Emile JACQUEMIN.

Nancy. — Imprimerie A. VOIRIN et L. KREIS.

MANN & ILGEN

PARIS - 44, Rue de la Folie-Méricourt, 44 - PARIS

W.-L. MANN, Succ^r.

La Lampe "ALADIN" — force de lumière 24 bougies — est la meilleure lampe de table, à courant d'air, qui ait été établie jusqu'à ce jour. La disposition toute spéciale de son disque, perforé en tamis, que l'air traverse avec force, permet d'en élargir la flamme et de la rendre incandescente. Par l'application de ce principe, on obtient donc, avec un bec de petite dimension et de consommation relativement minime, une lumière d'une intensité étonnante, qui fait de la lampe "ALADIN" l'idéal de la lampe de bureau, de la lampe d'études, etc., son fonctionnement étant des plus simples et son entretien des plus faciles.

GRACIEUSE

ÉLÉGANTE

COMBUSTION
COMPLÈTE

SANS ODEUR

PRIX-COURANT

AVIS IMPORTANT

pour les abonnés
ou lecteurs du Journal.

J'envoie ma
"Lampe ALADIN"
en cuivre nickelé, avec abat-
jour vert, double émail, de
19 centim. de diamètre et
deux verres, franco de port et
d'emballage au prix de

10 Fr.

A domicile ou en gare
la plus rapprochée
dans toute la France
contre remboursement

Ma lampe brûle avec tout pétrole, mais,
pour obtenir une lumière incomparable,
employer de préférence l'ORIFLAMME
qui aujourd'hui se trouve partout.

Pour éviter les frais de
remboursement qui sont à
la charge du destinataire, il
suffira de joindre à la com-
mande un mandat postal de
10 francs.

Le prix des verres de
rechange est de 0.35 pièce.

Par commandes d'au moins
10 verres à la fois, je les expédie
franco de port et d'emballage.

Les mèches
valent 0 fr. 25
l'une.

Prière de faire les commandes à temps, afin de nous éviter un trop grand encombrement en pleine saison.



MANN & ILGEN

44, Rue de la Folie-Méricourt
PARIS

W.-L. MANN, Succ^r.

Meilleur système d'éclairage au Pétrole,
pour Usines, Cafés, Eglises, Salles
de réunion, Chais, Boutiques, etc., etc.

La question du mode d'éclairage, étant,
pour ma Clientèle, d'une importance capi-
tale, je me suis appliqué, depuis de longues
années, à en étudier attentivement les
systèmes les plus pratiques et je recommande
en toute sécurité, pour les locaux de
vaste dimension, ma

LAMPE "ÉCLAIR"

30 LIGNES

Perfectionnée, en cuivre poli, à
courant d'air central, avec élévateur
permettant l'allumage sans enlèvement
du verre et un extincteur nouveau à
levier.

Consommation : 100 grammes de
pétrole par heure.

Force de lumière : 80 bougies.
Flamme incandescente aussi belli-
sante que la lumière électrique

PRIX DE FAVEUR pour les
Abonnés et Lecteurs du Journal :

20 FRANCS

Franco de port et d'emballage,
à domicile ou en gare la plus
rapprochée par toute la France
contre remboursement.

Mon appareil est complet,
au prix ci-dessus et comprend:
1 lampe garnie de sa mèche,
et de son verre, avec lyre fil
tors extra-fort et abat-jour en
tôle ondulée vernie de 55^{mm} de
diamètre.

Verres de rechange :
0 fr. 75 pièce.

Mèches de rechange :
0 fr. 50 pièce.

Lampe seule, munie de son
verre. 14 fr.

Lyre seule avec abat-jour.
Prix. 7 fr 50



AVIS IMPORTANT. — Pour éviter les frais de rem-
boursement, 0 fr. 30, qui sont toujours à la charge du
destinataire, il suffira d'envoyer un mandat-poste de
20 fr. — Comme, sans dépasser le poids de 5 kilos,
il est possible de joindre un verre en plus, mais un seul, le client
qui désire un verre de rechange devra joindre 0 fr. 75 au montant de son mandat.
Les verres de rechange, sont envoyés également franco, mais par commande d'au
moins 12 à la fois, cette quantité formant un colis de 5 kilos. — Pour un nombre inférieur,
l'emballage et le transport, s'élevaient ensemble à 1 fr. 50, sont à la charge de l'acheteur,
qui voudra bien les joindre au prix des verres.

Ma lampe brûle avec tout pétrole mais,
pour obtenir
une lumière incomparable, employer de préférence
l'ORIFLAMME qui aujourd'hui se trouve partout.

Un spécimen de ces lampes fonctionne dans nos bureaux à notre plus grande satisfaction.

BON-PRIME de "l'Immeuble et la Construction dans l'Est"

Ce bon est à détacher et à joindre à la commande pour jouir des prix de faveur accordés à nos abonnés et à nos lecteurs.

CARBOLINEUM AVENARIUS

Reconnu et adopté dans l'Europe entière par les administrations civiles et militaires, par l'industrie et l'agriculture comme étant le produit antiseptique le plus efficace et le plus économique pour la conservation des Bois, Toiles et Cordages. Il donne une belle peinture brune au prix d'environ DIX centimes par mètre carré.

Il faut se méfier des contrefaçons, exiger le nom complet **Carbolineum avenarius** et ma circulaire explicative avec références et nombreuses attestations obtenues. 80,000 kilos ont été livrés par les divers dépositaires pour la peinture des baraquements militaires construits en 1887, dans l'Est de la France.

L. VALLET, à Lorquin (Lorraine)
 REPRÉSENTANTS :
 Nancy, V^e Roche du Teilloy et fils.
 Toul, Paul Verdun.

CARBOLINEUM AVENARIUS

Assurances contre l'Incendie
 LA
MUTUELLE
 De Seine & Seine-et-Oise

ÉTENDUE A TOUTE LA FRANCE

Fondée en 1819

SIEGE SOCIAL : A PARIS, RUE ROYALE-ST-HONORÉ, 9
 Au 1^{er} janvier le montant des valeurs assurées était de Six Milliards quatre cent cinquante Millions de francs.
 Le fonds de réserve s'élevait à Huit millions six cent mille francs représentés par des rentes sur l'Etat.
 Les sinistres sont payés comptant.
LES TARIFS DE LA SOCIÉTÉ SONT DE TRENTE POUR CENT AU-DESSOUS DES AUTRES COMPAGNIES.
 Les polices sont délivrées sans frais.
 S'adresser à **M. BRUNET, Inspecteur.**
NANCY
 Faubourg Saint-Jean, 28 (Villa St-Jean)

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE
 (CRÉÉ EN 1884)
PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES
 avec gravures dans le texte.
 Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.
PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8^e en librairie.
 ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR.; UNION POSTALE, 8 FRANCS.
 (Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime)
BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone)
 On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

ENTREPRISE DE MARBRERIE
 EN TOUS GENRES
 CHEMINÉES DE TOUS STYLES
CH. POIRISSE
 9, Rue des Carmes, NANCY
 Monuments funéraires, Pierres et Marbres
 Dépôt de Plâtre de Paris
PRIX MODÉRÉS

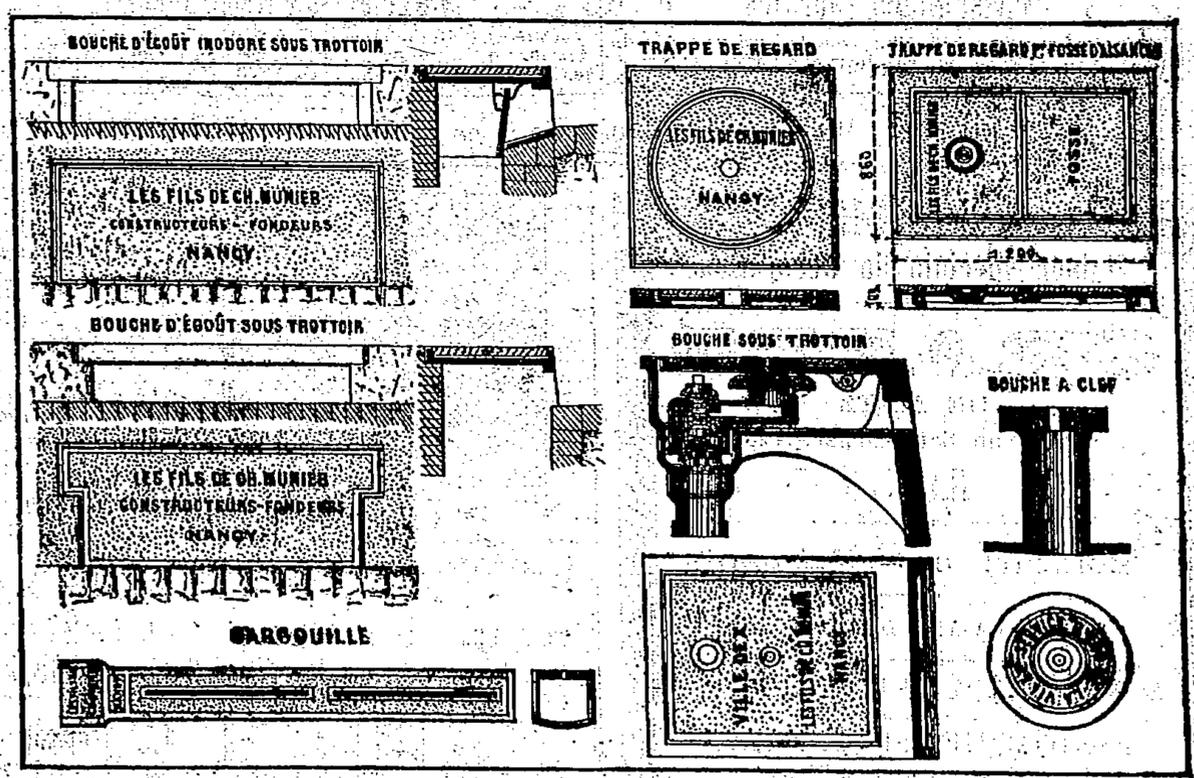
FONTES ASPHALTÉES POUR TROTTOIRS ET CHAUSSÉES

SYSTEME GOMET, BREVETÉ S. G. D. G.

Les Fils de Ch. MUNIER

FROUARD (Meurthe-et-Moselle); NANCY, Rue Grégoire, 23 et 25; DEVANT-LES-FONTS, près Metz (Lorraine).

Concessionnaires pour les Départements de Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges, Marne, Haute-Marne, Ardennes, Haute-Saône et Territoire de Belfort.



AVANTAGES DES FONTES ASPHALTÉES POUR TROTTOIRS ET CHAUSSÉES

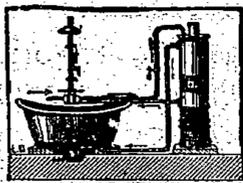
Suppression des chutes pour les piétons par les temps humides ou de gelée. — Durée considérée comme indéfinie puisque l'asphalte peut être remplacé après usage.
 Ces fontes asphaltées sont adoptées par les Villes de Paris, Nancy, Le Mans, Angers, Troyes, Rennes, Nantes, Granville, Toul, Saint-Lô, Fontainebleau, Verdun, Nevers, Lyon, Neuschâteau, par la Cie des Chemins de fer de l'Est et par un grand nombre de propriétaires pour les intérieurs des maisons.

BAINS = BUANDERIES
 HYDROTHERAPIE

BAIGNOIRES
 Chauffe-Bains
 SPÉCIALITE
 de Chauffe-Bains Parisiens.

POMPES
 ESSOREUSES

APPAREILS
 de Blanchissage
 LESSIVEUSES
 LAVEUSES, REPASSEUSES
 SECHOIRS



Envoi franco
 DE
CATALOGUES



DE LA ROCHE Aîné

22, RUE BERTRAND, 22

Téléphone.

PARIS

Téléphone.

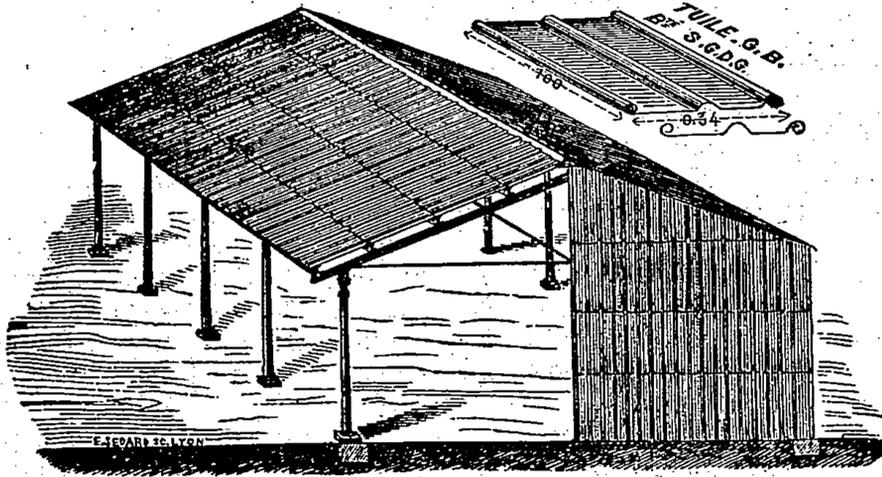
COUVERTURES EN TUILES MÉTALLIQUES

et Accessoires en TOLE GALVANISÉE

LA TOLE DE FER

GALVANISÉE

c'est-à-dire recouverte d'une couche de zinc, a fait ses preuves; depuis 40 ans elle est employée; elle a donné toute satisfaction à ceux qui en ont fait usage. Pour Couvertures de Bâtiments, Revêtement de murs, etc., etc., aucune Couverture ne peut être fixée plus solidement et aussi simplement que ce nouveau système de Tuiles galvanisées à nervures.



APPLICATIONS

FAITES :

Chemins de fer
Arsenaux de l'Etat
Marine et Colonies
Artillerie, Génie
Télégraphes
Exposition 1878
Agriculture
Hôtels-de-Villes
Théâtres
Manufactures
Forges, Mines
Hangars, Abris
Bâtiments divers
Revêtement de murs
etc., etc.

ÉCONOMIE — DURÉE — LÉGÈRETÉ

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal.

LA LUTÈCE

ASSURANCES contre les DÉGATS

causés par les EAUX

DANS LES

IMMEUBLES

Capital social : 1,000,000 de francs

SIÈGE SOCIAL :

58, RUE LAFFITTE, 58

PARIS



La Lutèce garantit aux propriétaires, locataires, négociants leurs immeubles, mobiliers, marchandises, contre les DÉGATS provenant des infiltrations des eaux distribuées, ménagères, pluviales et de vidange, même ceux causés par le gel, la pression et le coup de bélier hydraulique, les tassements, engorgements, etc., ou de l'oubli et de la négligence.

La Lutèce rembourse aussi les réparations de plomberie (canalisation d'eau) et de robinetterie.

S'adresser à A. Schwab, 22, rue des Carmes, Nancy.

CHEVALIER-MARESCO ET C^o, ÉDITEURS
RUE SOUFFLOT, 20, PARIS

TRAITÉ

Théorique et Pratique

DES

TRAVAUX PUBLICS

PAR

ALBERT CHRISTOPHLE

DOCTEUR EN DROIT

ANCIEN AVOCAT AU CONSEIL D'ÉTAT

ET A LA COUR DE CASSATION

ANCIEN MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

GOUVERNEUR DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Deuxième édition

REVUE ET MISE AU COURANT DE LA LÉGISLATION

ET DE LA JURISPRUDENCE

SOUS LA DIRECTION DE L'AUTEUR

PAR

Paul AUGER

docteur en droit, avocat au Conseil d'état
et à la Cour de cassation

Deux forts volumes in-8..... 24 fr.
Envoi franco contre mandat-poste

ENTREPOT GÉNÉRAL DE MATÉRIAUX

POUR

Construction de Bâtiment

Pierres de taille, Chaux, Ciment, Briques, Tuiles mécaniques, Tuyaux de drainage, Tuyaux en grès pour conduites d'eau, d'égout, syphons, etc.

Carreaux de four, Briques et Tuyaux réfractaires pour cheminées et calorifères, Mitres et Lanternes, Tuilons pour poëliers, Pavages et Carrelages pour trottoirs, cours, vestibules, églises, Bordures de jardin en terre cuite et en grès.

Ch. MASSON, rue Charles-Vue, près la gare,
à LUNÉVILLE

LA PRISMATIQUE ET L'ALBASTINE

PEINTURE CHIMIQUE LIQUIDE

Brevetées et déposées en France et à l'Étranger

GRAY, Directeur-Gérant.

Peintures livrées toutes prêtes à employer et en toutes nuances, supérieures comme durée et résistance à toutes les peintures connues jusqu'à ce jour et meilleur marché.

Peintures très avantageuses pour le bâtiment, travaux publics et toute l'industrie.
Peintures directes sur ciment et sur fer, elles adhèrent très fortement.

LA PRISMATIQUE

Avec 7 litres on peut peindre et rendre luisant une surface de 80 mètres carrés, équivalant à 3 couches et vernis d'anciennes couleurs.



L'ALBASTINE

Remplace supérieurement les anciennes peintures à la colle. Blanc et toutes les teintes, très solide, ne s'écaille pas.

Représenté par M. SCHMITT, rue St-Georges 109, NANCY